02/14

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL

de la séance du 3 mars 2014

Présents

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN (départ à 10h10), Florence HAEGEL, François HEILBRONN (départ à 10h00), Vincent MARTIGNY (départ à 10h00), Daniel MUGERIN. Paul BERNARDET, Colin DEBROISE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Samuel LEJOYEUX, Lorraine MONCLAR, Raphaël OLLIVIER-MREJEN, Manon VIROT. Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Marie RASSAT. Catherine MAYEUR-JAOUEN, Louis SCHWEITZER, Etienne WASMER.

Absents ou excusés

Gaspard GANTZER, Pierre ROUXEL (procuration à Paul BERNARDET), Nadège ABOMANGOLI (procuration à Renaud DEHOUSSE), Thierry CADART, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Louis SCHWEITZER), Marie-Anne LEVEQUE, Pierre MEYNARD (procuration à François HEILBRONN), Laurence PARISOT.

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité
Christine MUSSELIN	directrice scientifique,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du Collège universitaire,
Jean-Yves MÉRINDOL	président de Sorbonne Paris Cité,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine Grouès,
Amélie ANTOINE-AUDO	Chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale
	Université Sorbonne Paris Cité.

p.2
p.3
p.3
p.4
p.8
p.16
p.16

CONSEIL DE DIRECTION PROCÈS-VERBAL

DE LA SEANCE DU 3 MARS 2014

La séance est ouverte à 8 h 36.

Frédéric MION accueille les nouveaux membres de ce conseil, à savoir, les étudiants élus lors du dernier scrutin. La séance sera présidée dans un premier temps par Louis SCHWEITZER en sa qualité de doyen d'âge.

I. ÉLECTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

Louis SCHWEITZER indique que le premier acte de cette nouvelle formation est d'élire le président du conseil. C'est une élection qui se fait à bulletins secrets. Il demande s'il y a des candidats.

Renaud DEHOUSSE est candidat.

S'il n'y a pas d'autre candidat, Louis SCHWEITZER propose de ne pas voter à bulletins secrets, en précisant qu'il suffit d'une voix pour que le vote à bulletins secrets soit maintenu.

Il y a une voix pour le maintien du vote à bulletins secrets.

L'assemblée, qui compte 28 votants pour 20 membres présents, procède au vote de son président à bulletin secret.

La liste des procurations est donnée :

- Pierre ROUXEL a donné procuration à Paul BERNARDET
- Nadège ABOMANGOLI a donné procuration à Renaud DEHOUSSE
- Jean-Claude CASANOVA a donné procuration à Louis SCHWEITZER
- Pierre MEYNARD a donné procuration à François HEILBRONN

Il y a 24 votes. Renaud DEHOUSSE est élu par 16 voix pour, 4 bulletins blancs et 4 bulletins nuls.

Louis SCHWEITZER le félicite et l'invite à prendre la présidence.

Renaud DEHOUSSE remercie ses collègues pour leur confiance renouvelée et propose de passer à l'élection des vice-présidents.

Vincent MARTIGNY est seul candidat pour le poste de vice-président enseignant.

Il y a 24 votes. Il est élu par 17 voix pour, 4 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.

Paul BERNARDET est seul candidat pour le poste de vice-président étudiant.

Il y a 24 votes. Il est élu par 23 voix pour et un bulletin blanc.

Le bureau du conseil de direction est constitué.

II. ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS A LA SECTION DISCIPLINAIRE

Renaud DEHOUSSE rappelle les dispositions pertinentes, en notant qu'elles font partie des choses à examiner dans la révision des statuts. Les membres de la section disciplinaire sont élus pour la durée de leur mandat. L'année précédente a eu lieu l'élection de membres pour les 4 catégories prévues par les statuts : professeur des universités ou assimilés, maître de conférence ou assimilé, représentant des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, représentant du collège des étudiants. Le collège des étudiants ayant été renouvelé, comme cela a été rappelé en début de séance, il convient de procéder à la désignation de ses représentants à la section disciplinaire, mais cette élection ne concerne que le groupe étudiant. Les textes prévoient une représentation par trois membres titulaires et trois membres suppléants. Il invite donc les étudiants à procéder à l'élection de leurs représentants au sein de la commission disciplinaire.

Paul BERNARDET annonce que l'ensemble des représentants propose une liste commune. Pour les membres titulaires : Manon VIROT, Solène DELUSSEAU-JELODIN et Lorraine MONCLAR. Pour les membres suppléants : Raphaël OLLIVIER-MREJEN, Colin DEBROISE, Samuel LE JOYEUX.

Renaud DEHOUSSE note cette proposition qui remplit la totalité des postes et demande si cette proposition est faite au nom de l'ensemble des élus étudiants. Ayant reçu une réponse affirmative, il remercie les élus étudiants qui ont accepté de se porter candidats à cette commission dont il espère qu'elle n'aura pas à se réunir trop souvent. Il est néanmoins important d'avoir cette commission, parce que les statuts la prévoient et parce que sa seule existence peut suffire à décourager les mauvaises pratiques.

III. RENOUVELLEMENT D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE MEMBRE DU CONSEIL DE DIRECTION AU TITRE DE L'ARTICLE 4.2 DES STATUTS DE L'IEP DE PARIS

Renaud DEHOUSSE explique qu'il s'agit de remplacer Vincent BERGER qui a quitté ce conseil et la présidence de Paris VII, car appelé à de plus hautes fonctions.

Frédéric MION propose M. Claude JAUPART, directeur de l'Institut de physique du Globe de Paris. Il faut dans cette catégorie un président d'une université de l'Académie Paris-Créteil-Versailles ou un président ou directeur d'un grand établissement universitaire. Claude JAUPART remplit cette condition, car il est directeur d'un grand établissement, qui se trouve être de surcroît membre de la communauté d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris Cité. Il connaît bien Sciences Po, notamment pour avoir travaillé avec les directeurs et administrateurs provisoires successifs de Sciences Po au sein du bureau de la communauté d'universités et d'établissements (à l'époque le PRES). Il est très attentif à ce qui se passe à Sciences Po. C'est un scientifique extrêmement reconnu dans sa spécialité, à savoir la géophysique. Il a obtenu un grand nombre de distinctions et de prix au titre de ses activités de chercheur. Il a en outre une riche expérience en matière d'administration d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il a déjà exercé les fonctions de directeur de l'Institut de physique du Globe par le passé, avant d'occuper à nouveau cette fonction depuis 2011. Les équipes de l'Institut de physique du Globe de Paris sont engagées avec les équipes de Sciences Po dans un certain nombre de projets de recherche ou de programmes qui pourraient peut-être déboucher un jour sur des formations communes dans le cadre des actions d'Université Sorbonne Paris Cité. Il lui semble donc que M. JAUPART a les titres les plus éminents pour rejoindre ce conseil de direction.

Renaud DEHOUSSE ajoute qu'il voit beaucoup d'intérêt à la désignation d'un représentant d'un grand établissement semblable à bien des égards à Sciences Po. Il y a bien évidemment des affinités avec tous les membres de la communauté, mais pour de nombreuses raisons, c'est surtout avec les grands établissements qu'il existe le plus d'affinités.

Cette élection doit se faire à main levée.

Renaud DEHOUSSE procède au vote.

Le nom de Claude JAUPART est accepté à l'unanimité.

Renaud DEHOUSSE indique qu'il sera accueilli lors de la prochaine séance.

IV. POINT D'INFORMATION SUR LES CHANTIERS EN COURS EN MATIERE D'ETUDES ET DE SCOLARITE

Françoise MELONIO présente un point d'étape. La direction des Etudes a prévu un travail d'à peu près un an pour réfléchir à l'organisation des études, notamment en matière de master. L'autonomie de l'établissement donne la chance inappréciable de ne pas être tributaire de dénominations nationales des diplômes ni de maquettes préétablies, et de pouvoir innover en fonction des attentes des élèves et des propositions des chercheurs. Le travail avance avec plusieurs commissions : le comité du curriculum du master, une commission pour la réflexion sur la formation commune et le Grand O, le travail dans les comités décanaux et le travail avec les étudiants dans les groupes de travail.

Françoise MELONIO commence par la commission de curriculum de master. Elle a pour but d'associer des représentants des disciplines et des extérieurs pour faire des propositions. C'est une commission strictement consultative. Elle s'est réunie déjà à trois reprises. Les séances sont organisées par Delphine GROUES qui suit toutes les opérations. Il y a eu une première séance introductive en novembre avec la liste des questions à poser, une deuxième le 17 décembre avec l'audition des trois écoles les plus anciennes (journalisme, droit et communication) et une troisième le 18 janvier avec Psia et avec le master gestion des ressources humaines. Les autres séances prévues sont :

- le 5 mars avec le département d'économie et l'école doctorale.
- fin mars, le groupe des affaires publiques.
- avril, ce sera l'urbanisme.
- mi-avril une séance internationale avec un représentant de Columbia

La rédaction du rapport final aura lieu en mai et juin. La commission a à chaque fois entendu plusieurs écoles ou plusieurs masters, car cela facilite la comparaison. L'audition est structurée par une liste de questions qui concernent d'abord le positionnement de l'offre du master ou de l'école, c'est-à-dire : pourquoi le programme existe, quels sont ses objectifs, ses succès, la durée de la formation, etc. Il y a une autre série de questions sur les perspectives, les débouchés actuels et futurs des élèves, le lien avec le marché du travail, le public visé par chacune de ces formations en terme par exemple d'origine intellectuelle ou géographique, la durée recommandée de la formation initiale. Enfin, il existe une série de questions sur le pilotage scientifique de ces formations : qui évalue, comment évaluer, qui est consulté pour la formation des programmes, etc. Chaque séance est préparée à l'avance par Delphine GROUES et les responsables de master, qui rédigent un dossier documentaire qui s'efforce de répondre à cette grille de questions. L'identité des questions posées permet d'établir des comparaisons éventuelles, ou de faire apparaître des incohérences. Après la séance, on envoie à chaque participant un verbatim. Comme la séance ne dure que deux heures, en général il reste beaucoup de questions ouvertes. Des questions sont donc envoyées. Cela permet de constituer un dossier qui peut circuler, permettre un rapport final et des discussions lors des conseils.

Il y a déjà un certain nombre de points qui se dégagent, mais Françoise MELONIO ne veut pas trop anticiper, non pas sur les propositions, mais sur les constats qui sont faits. Elle indique cependant :

- l'hétérogénéité extraordinaire des écoles de Sciences Po, pas seulement par le nombre d'étudiants, mais aussi par leur définition. Elles relèvent en effet tantôt d'une définition par le métier (journaliste), par la discipline (le droit) ou l'objet (les « affaires publiques »). Il est nécessaire de trouver des points communs qui définissent l'identité de Sciences Po et de réfléchir peut-être à des interfaces entre les masters.
- la nécessité de renforcer l'orientation et d'individualiser davantage l'accompagnement vers l'emploi.
- le caractère très hétérogène de l'internationalisation des masters et la nécessité d'une réflexion sur l'internationalisation des différents masters.

- une réflexion à tenir sur les méthodes pédagogiques qui apparaissent très variées d'une école à l'autre, sur la place du numérique, la place des études de cas, des projets collectifs, des stages ou des césures. Cette réflexion devra prendre en compte la diversité en âge et en expérience des étudiants, les parcours ne pouvant sans doute pas être rigoureusement semblables pour des étudiants très jeunes issus du collège et pour des étudiants de l'extérieur.
- la dernière question est centrale : l'absence de revue régulière des curriculums, l'insuffisance de la présence des enseignants et des chercheurs au moment de la définition des maquettes et des parcours. Il y a toute une réflexion à faire sur les conseils pédagogiques, ceux qui doivent y participer et les rapports entre les responsables de master et les conseils scientifiques et pédagogiques.

La complexité est plus importante qu'il n'était prévu. C'est autour de ces questions que le rapport sera organisé.

À côté de cette commission, il y a une commission qui devait à l'origine porter exclusivement sur le Grand O et qui s'est avisée qu'il fallait poser différemment les questions. Une enquête a été faite par Cécile Pichon Bonin auprès des responsables de master. Sont également prises en compte les conclusions des groupes de travail des étudiants et l'impression des différents participants au jury de Grand O. Il en est ressorti la nécessité de réfléchir à une nouvelle organisation du Grand O. Dans la commission de réflexion où figurent les représentants des cinq disciplines centrales dans nos cursus, il s'est avéré que la question du grand n'était pas séparable de la formation commune. Le Grand O est supposé dégager l'identité de Sciences Po et un des lieux de cette identité devrait être la formation commune. La commission a donc élargi son objet à la réflexion à la formation commune.

Une première enquête auprès des responsables de master a montré que la satisfaction n'était pas unanime sur les cours de formation commune, non pas tant sur chaque cours, mais sur l'organisation même de l'offre globale de cours. Une réflexion est entamée sur le regroupement des cours autour de trois gros blocs : un bloc Philosophie politique et morale qui suscite un intérêt particulier des étudiants notamment, mais qui était aussi demandé par tous les responsables de master, un bloc Épistémologie des disciplines qui ne serait pas le doublon des grands cours de première année, mais qui serait une façon de pousser plus loin le contact avec les disciplines majeures et un bloc Objets transversaux qui favoriserait une approche pluridisciplinaire des grands enjeux d'aujourd'hui. Il a été demandé à chaque département de faire des propositions dans ces directions. Ils ont joué le jeu, il y a des propositions de chaque département. Ces cours nouveaux vont être progressivement implantés pour voir comment ils sont perçus par les étudiants et par les enseignants qui en sont responsables. Il y aura donc un certain nombre de cours nouveaux proposés dans ces disciplines dès l'automne prochain. Mais cette mise en place sera progressive, pour ne pas supprimer brutalement des cours qui sans rentrer dans le projet nouveau sont de grande qualité alors même que n'a pas encore été testé ce que donneront les nouveaux cours.

À côté de ces deux commissions s'opère un travail de rationalisation des pratiques, à travers les comités décanaux stratégiques et exécutifs, la commission paritaire et le groupe de travail des étudiants. Il est indispensable de reprendre les pratiques, y compris dans le détail, parce qu'il est totalement illusoire de faire collaborer entre eux les masters tant qu'il n'y aura pas un minimum de pratiques communes sur les modes d'évaluation, l'organisation des examens, etc. La circulation des étudiants dans les différents cours de master est extrêmement difficile si les méthodes d'évaluation et de pédagogie sont différentes d'un master à l'autre. Le comité décanal exécutif a commencé à se réunir tous les mois pour réfléchir sur tous les éléments d'organisation des masters. Par exemple, il a été question de l'organisation des admissions, de l'organisation des journées Portes ouvertes, des règles de rattrapage, de passage, d'aménagement de scolarité, de césure, de la grille d'évaluation des enseignants et son utilisation, et des difficultés posées par le passage de master dit professionnel vers les masters recherche, sur lequel une information spécifique sera faite au mois de mars. Sont programmées des séances sur l'apprentissage et les relations avec la direction de la stratégie, sur la formation commune, sur l'insertion professionnelle et la façon de travailler en commun. L'objectif est de prendre tout ce qui rythme la scolarité et de voir les points sur lesquels il est possible d'harmoniser ou rationaliser les pratiques.

Ce travail se mène en parallèle de celui des groupes de travail avec les étudiants. Elle laisse la parole à Jacques de CHAMPCHESNEL.

Jacques de CHAMPCHESNEL rappelle la constitution des groupes de travail pour étudiants décidée lors de la Commission paritaire du 2 décembre 2013. Ils vont avoir lieu ce semestre. Cela apparaît dans le relevé de décision du 2 décembre, sur la certification en langue et la thématique de l'IELTS, un deuxième groupe de travail portera sur les enseignements de langue, un troisième sur la vie associative à Sciences Po, un quatrième sur les maquettes pédagogiques de master, un cinquième demandé lors du conseil de direction du 2 décembre également sur l'accueil et le suivi des étudiants internationaux, enfin un sixième sur les infrastructures d'accueil (bibliothèque, système informatique). Il existe également un groupe de travail permanent du conseil de direction sur les enseignants et les conditions d'enseignement. Ce qui a été décidé lors de la commission paritaire du 2 décembre c'est que les présidents de la Commission paritaire, enseignants ou étudiants, rédigeront un rapport sur les thèmes abordés pendant ces groupes de travail afin de permettre précisément leur inscription et leur partage lors de l'ordre du jour des différents conseils.

Françoise MELONIO aborde un dernier point d'information sur le transfert du programme Europe Afrique décidé pour septembre 2015. La campagne d'information a été faite auprès des nouveaux candidats puisque ce sont eux qui seront concernés dans un an par ce transfert sans qu'il y ait pour le moment de baisse constatée ni de difficultés particulières à ce niveau-là. La résidence d'étudiants près du campus devrait être terminée pour l'automne 2014. Il sera possible en décembre 2014 de faire les réservations pour septembre 2015. Jean-Luc POUTHIER et elle organisent un déplacement le 4 avril avec les étudiants actuels du programme Europe Afrique à Reims afin qu'ils puissent mieux accompagner leurs camarades qui seront présents l'année prochaine et leur expliquer à quoi ressemble le campus de Reims. Il est prévu de visiter avec un historien l'ensemble des locaux pour qu'il leur explique l'histoire du bâtiment et comment vivaient des élèves au XVIII^e siècle à l'intérieur de ces locaux.

Renaud DEHOUSSE remercie Françoise MELONIO pour cette mise au point. Il est important que le conseil soit tenu au courant de façon régulière de l'avancement des travaux des multiples comités de réflexion. Les nombreuses informations qui ont été mises sur la table peuvent susciter des questions. Lui-même en a une qui a trait à la formation commune et au Grand O. Cet exercice est une des marques de fabrique de Sciences Po. Dans quelle mesure ne serait-il pas utile, mais peut-être est-ce déjà fait, d'intégrer à cette réflexion le fait que la formation à Sciences Po s'est énormément étoffée depuis quelques années ? Autrefois, la formation à Sciences Po se faisant en deux ou trois ans. Actuellement, une grande majorité d'étudiants sont présents pour cinq ans et ont déjà une formation commune dans le cadre de leurs trois premières années, dans le cadre du collège universitaire. Comment est conçu le calibrage entre ces enseignements en commun dans le master puisque le master est déjà une phase beaucoup plus spécialisée que ne l'est la formation au niveau du collège ?

Françoise MELONIO reconnaît que la difficulté tient à l'hétérogénéité des publics entrant en master. Il y a certes ceux qui sont issus du collège, mais il y a une proportion importante d'étudiants qui proviennent de formations extrêmement variées. L'idée est que ces étudiants qui arrivent de l'extérieur bénéficient d'une formation en ligne dans les grandes disciplines leur permettant d'avoir un certain nombre d'éléments communs avec les étudiants issus du premier cycle. Ce qui est recherché dans les cours de formation commune de masters n'est pas un doublon avec ce qui se fait en collège. Il s'agit d'un niveau de réflexion plus élaborée notamment par exemple sur le plan de la philosophie morale et politique ce qui permet de mettre en perspective les différents parcours de master, dans une architecture intellectuelle plus large. Les cours ont pour objectif forme d'approfondissement et de constitution d'une culture commune.

Renaud DEHOUSSE entend bien qu'il y aura une plus grande spécialisation, mais va-t-on consacrer à ces enseignements-là la même importance qu'au niveau du collège ?

Françoise MELONIO répond que l'axe est très différent puisqu'en premier cycle, la première année est entièrement généraliste et que la deuxième n'offre que des choix de majeures ou de renforcement, et non pas un parcours spécialisé. Le diplôme du collège est un diplôme qui n'est pas un diplôme de

spécialisation disciplinaire ni professionnelle alors qu'en master il est clair que la formation commune occupe une place mineure dans l'emploi du temps des étudiants qui reçoivent une formation professionnelle. L'équilibre est complètement autre.

Solène DELUSSEAU-JELODIN rappelle que l'UNEF s'est toujours beaucoup investie sur la question de la réforme des cursus à l'image de la mise en place des troncs communs de master il y a quelques années. C'est une revendication portée de longue date par l'UNEF. Ils considèrent que les élus étudiants doivent être associés à la réforme de la scolarité, car cela ne paraît pas cohérent d'envisager des réformes sans l'avis des premiers concernés. L'UNEF s'étonne de ne pas avoir été consultée alors qu'elle évoque le sujet depuis le mois de septembre. Il est également étonnant d'assister à cette nouvelle méthode alors que, lors des réflexions sur la création d'une école des affaires publiques lancées deux ans auparavant, ils avaient été associés dès le début à ce processus. L'implication des étudiants paraît d'autant plus importante qu'il existe un risque de manque de cohérence des maquettes pédagogiques des masters sur la durée. En effet, des maquettes pédagogiques changent très régulièrement à l'image de celle du master de la communication dont la moitié des cours proposés change d'une année sur l'autre. Or, quand ils choisissent leur master, les étudiants ont besoin de savoir quelle sera l'offre de formation qui leur sera proposée pendant tout leur cursus de master. Il paraît essentiel de donner aux étudiants la garantie de la permanence des cours proposés en première et en deuxième année de master. Au-delà des étudiants, il semble bien que l'ensemble des membres des conseils soit tenu à l'écart des travaux et réflexions sur la réforme des masters, à l'exception d'un groupe de travail qui arrivera à issue des processus. Cela ne semble pas prendre en compte le rôle de l'ensemble des membres de ce conseil. Ils n'ont pas à simplement enregistrer des réformes qui leur sont proposées, mais doivent pouvoir les construire et les amender.

Florence HAEGEL note que Françoise MELONIO a parlé du contenu de la formation générale. Les groupes de réflexion ont-ils avancé également sur la forme du Grand Oral ?

En ce qui concerne la formation commune, Françoise MELONIO rappelle qu'il y a déjà eu un groupe de travail avec les étudiants et un nouveau groupe de travail est programmé le semestre suivant. La période d'interruption est liée au changement des représentants étudiants, mais il y a chaque semestre un groupe de travail autour de ces questions.

En ce qui concerne les maquettes de master, un groupe de travail étudiants est programmé précisément autour des recommandations du CoCuMa. Pour chaque séance de cocuma, il y a la constitution de dossiers. Ces dossiers seront mis à la disposition des étudiants.

Pour les changements de maquette des masters, ils ne relèvent pas du cocuma ; c'est précisément un des objectifs de la réforme en cours qu'il y ait des conseils pédagogiques des masters qui puissent réfléchir en commun au changement des maquettes. Elle ne peut pas s'engager au nom des collègues enseignants à ce que les maquettes de master ne changent jamais, car cela aurait sûrement des conséquences fâcheuses sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Pour le format du Grand O et la formation pédagogique de la formation commune, c'est un sujet de réflexion en cours. Cela pose des questions très compliquées. La question des formats de la formation commune n'est pas satisfaisante. Actuellement ce sont surtout des cours magistraux, cela n'est pas idéal en terme de formation. Mais vu les effectifs, il est difficile de penser autrement. En ce qui concerne le format du Grand O., il y a un désir qui paraît général de sortir du format actuel de cette petite note sur papier qui sert de préparation, sans être réellement jugée, à un oral devant un jury. L'hypothèse actuellement examinée est celle d'une préparation en bibliothèque d'un oral. Cela pose des difficultés matérielles qui méritent d'être évaluées avec soin.

Renaud DEHOUSSE souligne à propos du premier point soulevé par Solène DELUSSEAU-JELODIN que le produit final de la réflexion devra par la force des choses être soumis à ce conseil qui aura l'occasion d'en débattre. Il est effectivement important que le conseil soit tenu au courant de l'avancement des travaux des différents comités et que tout le monde puisse éventuellement intervenir sur des points paraissant mériter un examen plus approfondi.

V. POINT D'INFORMATION SUR L'ELABORATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ÉTABLISSEMENTS SORBONNE PARIS CITE

Renaud DEHOUSSE accueille Jean-Yves MERINDOL qui vient de prendre la présidence de Sorbonne Paris Cité. Il vient rapporter les progrès de la COMUE avec à l'horizon l'adoption des statuts de la Comue. Les membres du conseil sont curieux d'entendre parler de ce projet ambitieux et compliqué.

Jean-Yves MERINDOL va d'abord faire une présentation générale, mais il est surtout présent pour répondre aux questions. Lui-même est professeur de mathématiques à l'Université de Strasbourg depuis presque 26 ans. Quand il a été recruté, il y avait alors trois universités, dont l'Université Louis Pasteur qu'il a présidé une quinzaine d'années auparavant. Il a ensuite repris ses activités d'enseignement. Puis pendant trois ans, il a travaillé au cabinet du maire de Paris, Bertrand DELANOË, sur des questions variées, dont l'enseignement supérieur, la recherche, les nouvelles technologies, l'éducation. Il a dirigé l'École normale supérieure de Cachan avant d'être pendant 17 mois le conseiller de François Hollande pour les questions d'enseignement supérieur et de recherche. Après avoir longuement hésité, il a accepté la proposition du président sortant de Sorbonne Paris Cité, Jean-François GIRARD, de se présenter comme président de cette communauté d'universités et d'établissements. Il a été élu dans cette fonction le 11 décembre 2013.

Sa présentation ne traitera pas des statuts de la communauté, même s'il pourra en parler ensuite. Il signale simplement qu'il y a deux chantiers qui se trouvent être concomitants par le hasard des choses. Il faut d'abord établir les statuts de la communauté. Il serait utile que ces statuts soient définitivement votés entre juin et début juillet de sorte qu'un décret puisse les valider pendant l'été. Du fait que la Comue relève de ce qui est appelé dans le jargon interministériel de la vague D du dispositif contractuel, elle doit également négocier avec le Ministère de l'Enseignement supérieur un contrat quinquennal 2014-2018, contrat quinquennal qui doit lui aussi être présenté aux différents conseils avec la même échéance de juin-juillet. Ce sont deux exercices simultanés un peu compliqués et qui prennent beaucoup de temps, mais c'est utile, car l'un éclaire l'autre.

Les statuts ne doivent pas être un simple squelette. Il va essayer d'expliquer la construction de la communauté qui succède au PRES qui lui-même succédait à d'autres formes de regroupements que les établissements avaient spontanément mis en place dans des configurations qui n'ont pas toujours été la configuration actuelle. Sorbonne Paris Cité réunit huit établissements : Sciences Po, l'INALCO, l'Institut de physique du Globe, l'École des Hautes Études en Santé publique principalement à Rennes et aussi à Paris, et quatre universités, Sorbonne Nouvelle, Paris Descartes, Paris Diderot et Paris XIII. Jean-Yves MERINDOL s'excuse auprès de Louis SCHWEITZER qui symbolise la bonne entente entre ces établissements puisqu'il siège aussi au conseil d'administration de Sorbonne Nouvelle, ce qui l'amène à entendre une deuxième fois les explications sur Sorbonne Paris Cité. L'idée de base est de considérer qu'en France en général et en région Île-de-France en particulier la dispersion et l'émiettement universitaire posent problème et que ce problème mérite d'être abordé. Bien entendu, ce constat peut se contester. Certains pensent que le dispositif émietté a ses vertus. Mais c'est la première idée forte de ce regroupement. La deuxième est qu'il s'agit d'un regroupement, pas d'une fusion des établissements. Il s'agit de trouver un dispositif qui fonctionne. C'est compliqué, mais la situation de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en France est compliquée. Il s'agit de fonctionner à deux niveaux, avec l'échelle du regroupement et l'échelle des établissements qui conservent leur liberté scientifique, budgétaire, etc. Dans cet ensemble, Sciences Po a de nombreuses particularités, mais ses ne le mettent pas à l'écart des sept autres. Quel est l'intérêt de penser ainsi à deux échelles? Cela offre un champ d'activités qui couple de façon beaucoup plus vaste un nombre considérable de disciplines dans un ensemble institutionnellement organisé. Sciences Po a bien entendu déjà des rapports avec des universités scientifiques, il y a par exemple un premier cycle avec l'UPMC qui fonctionne bien et qui n'est pas en péril. Il aimerait peu à peu développer des dispositifs analogues dans l'ensemble Sorbonne Paris Cité avec un coût de transaction et un coût d'entrée plus faible, avec quelque chose de plus naturel, spontané et incitatif. Ces rapprochements entre sciences humaines, sciences exactes, santé permettent de travailler de très grands thèmes de recherche, thèmes de formation et thèmes sociétaux. De son point de vue c'est l'intérêt majeur du regroupement intellectuel qui est en train de se construire. Il y a des intérêts d'une autre nature également, plus opérationnelle. Quelques projets sont déjà développés : un centre collectif SAPIENS, Service d'appui à la pédagogie innovante pour les enseignants du supérieur. Cela veut dire, mais pas seulement, la pédagogie sous forme numérique, les MOOC, des formes hybrides entre enseignements présentiels et numériques. Ce service fait interagir des enseignants venant d'établissements et de disciplines différents et c'est une forte richesse. Cela ouvre les uns et les autres sur des façons de raisonner qui ne sont propres ni à une discipline ni à une spécialité. Cette ouverture d'état d'esprit est un point très important. Deuxième exemple : un collège doctoral s'est mis en place qui rassemble les directeurs des différentes écoles doctorales. Ils échangent sur les différentes pratiques de ces écoles, ils devront un jour échanger, comme c'est déjà arrivé en biologie, sur les périmètres de ces différentes écoles doctorales. Ce collège doctoral cherche à tirer vers le haut l'ensemble du dispositif pour que ces écoles fonctionnent le mieux possible pour les étudiants et la qualité de ce qui est à faire.

Dernier point de comparaison qui peut être utile : si la France est très particulière, elle n'est pas seule. Dans plusieurs autres pays, il existe des dispositifs dont aucun n'est totalement comparable à celui qui essaie d'être créé, mais qui peuvent donner des repères. L'University of London est un dispositif éminent, qui existe depuis longtemps, qui rassemble plus d'étudiants que Sorbonne Paris Cité, organisé en 18 collèges, dont la London School of Economics ou la SOAS. L'University of London met beaucoup d'énergie pour trouver des moyens nouveaux, a d'autres activités comme un dispositif d'accueil pour les étudiants étrangers. Il signale cet exemple, car c'est une organisation ancienne, qui a connu des crises. De ces crises sont sortis des équilibres nouveaux. Deuxième exemple : les grandes universités anglaises, Oxford ou Cambridge. Quand on est étudiant à Oxford, on se présente d'abord en disant que l'on est étudiant à Oxford mais aussi, quand c'est pertinent, en précisant le collège de provenance. Il y a ces deux échelles. Si Sorbonne Paris Cité réussit, ce qui n'est pas une certitude, Jean-Yves MERINDOL aimerait que dans quinze ans des étudiants de cet ensemble puissent dire selon le type d'interlocuteur « nous sommes étudiants de Sciences Po » ou « nous sommes étudiants de Sorbonne Paris Cité » et jouer de ces deux appartenances. Dernier exemple : le système des universités publiques américaines fédérales où il y a un dispositif d'universités qui existent sur plusieurs campus (l'université de Californie rassemble par exemple 10 campus) regroupés dans un système qui sert d'interface avec les autorités fédérales. C'est ce dispositif avec sa propre gouvernance qui négocie un certain nombre de grandes stratégies financières ou immobilières.

La France n'est pas dans cette situation. L'enseignement supérieur n'est pas décentralisé et reste une compétence d'État. Mais un certain nombre de sujets dans les activités des universités concernent les pouvoirs publics territoriaux, la ville de Paris, la Seine-Saint-Denis, la région Île-de-France. L'État a choisi d'entrer dans les discussions sur les contrats de plan État région par un dialogue avec les communautés et non par un dialogue singulier avec chaque établissement. C'est aussi un objectif : arriver à être un instrument de dialogue plus efficace avec les pouvoirs publics. Efficace pour être plus puissant et plus rayonnant. L'enseignement supérieur en France, même si les choses évoluent peu à peu, n'est pas apprécié à sa juste valeur, pour employer un euphémisme. La France est un pays qui n'a pas mis l'enseignement supérieur, que ce soit les universités ou les autres établissements, comme un élément important de son avenir et de sa stratégie. C'est très différent des grands pays qu'il a cités et des pays émergents comme le Brésil ou la Chine. Il pense qu'il est de la responsabilité des directions d'établissements, de la sienne et de celle des chefs d'établissements réunis dans Sorbonne Paris Cité de faire de cette communauté un ensemble puissant au sens où il doit pouvoir parler d'une façon forte, pas arrogante, avec les pouvoirs publics. Cette puissance doit s'appuyer sur des réalisations et des propositions. Pour cela, il faut réfléchir à l'organisation même de Sorbonne Paris Cité. La loi impose un certain nombre de choses, dont des statuts, un conseil d'administration dont la composition est en cours de discussion, un conseil des membres et un conseil académique.

Jean-Yves MERINDOL va commencer par le conseil académique, car le projet Sorbonne Paris Cité est un projet intellectuel. Il y a la nécessité de pouvoir aborder les questions scientifiques de plusieurs façons et de façon relativement interdisciplinaire. C'est très compliqué de faire discuter tous les scientifiques avec tous les scientifiques. En suivant ce qui avait été proposé dans le cadre de l'IDEX, en changeant le vocabulaire, car il y avait eu alors des remarques justifiées, il y aurait une organisation – il revient sur ce terme – en quatre pôles :

- Sciences exactes et technologie
- Humanités, arts, langues et lettres
- Biologie et santé
- Sciences sociales et politiques publiques

Il ne s'agit pas d'une organisation qui restructurerait ou qui fusionnerait ou regrouperait des organisations internes des établissements. Les établissements sont organisés comme ils le souhaitent et ils continueront à se modifier comme ils le souhaitent. C'est plutôt un lieu de réflexion prospective inter-établissements pour avoir une capacité d'anticipation et de projection vers l'avenir. Cette capacité sera plus forte, plus puissante et plus rayonnante si elle est pensée inter-établissements. Ces pôles, qui ne sont pas encore en place, vont principalement avoir cet objectif d'anticipation. Ils seront amenés à faire des propositions qui peuvent se traduire par des dispositifs opérationnels. Ce ne sont pas eux qui valideront ces dispositifs, cela passera par les conseils.

Jean-Yves MERINDOL pense également qu'une université puissante et rayonnante doit être capable d'aborder des enjeux sociétaux en y apportant des capacités d'expertise, de réflexion. Il en vient aux champs d'expertise de Sorbonne Paris Cité dans ces champs sociétaux. Les enjeux sociétaux suivants ont été repérés :

- autour des questions de santé publique, pas en termes médicaux, mais comme un enjeu d'interface entre la santé et les sciences sociales. Cette façon de penser la santé publique est habituelle dans d'autres pays du monde et l'est moins en France. Il faut profiter du fait qu'il y a au sein de Sorbonne Paris Cité, et aussi un peu à côté, des alliances seront nécessaires, la capacité d'intervenir sur ces questions.
- les questions qui lient environnement et sciences sociales. Il s'agit de réunir des scientifiques capables de traiter les questions de sciences dures, par exemple à l'Institut de physique du Globe, et des questions de sciences humaines et sociales. Tous ces sujets ne peuvent pas être abordés de la même façon suivant l'endroit du monde où l'on se trouve. Les experts en langue et civilisation sont très utiles pour comprendre comment ces enjeux peuvent se traiter en enjeux mondiaux.
- les questions autour des aires culturelles. Penser les grands enjeux mondiaux comme des enjeux où apparaissent des conceptions du monde fortes et différentes. Il faut comprendre les conceptions du monde, comment agir et faire agir, pour les étudiants qui auront de futures responsabilités de diplomates. Par exemple, la question des grandes épidémies mondiales, et des politiques publiques liées, ne peut pas se traiter sans la question des aires culturelles.

Tout ce qui peut être regroupé autour du Big data, pas tellement sous l'aspect capacité informatique, mais surtout pour aborder les questions issues du milieu de la recherche, qui en est créateur et utilisateur. Il y aura à traiter des questions matérielles (le stockage, l'accès) et éthiques (l'accès aux données publiques). Il faut là aussi une interface entre sciences exactes, informatiques et d'autres domaines comme les sciences sociales.

Pour finir, Jean-Yves MERINDOL donne des éléments de calendrier. Pour ce qui est du projet et des statuts, cela doit aboutir vers le mois de juin. En ce qui concerne le projet, le ministère demande un document appelé « Note stratégique ». Elle va bientôt être envoyée et sera rendue publique mercredi 5 mars. Ce document sera soumis à la critique, à la concertation et sera remplacé par un autre document, qui aura une importance politique et institutionnelle d'une autre nature, car ce sera le contrat quinquennal négocié avec l'État. Ce contrat aboutira à un document qui engagera les établissements et Sorbonne Paris Cité et sera soumis à tous les conseils entre juin et juillet 2013. Il y aura donc un certain nombre d'étapes entre le document rendu public dans les jours à venir et celui de juin. Pour les statuts, il faut consulter la Commission consultative sur l'organisation de l'université unifiée (CCOU). L'expression « université unifiée » provient de l'IDEX. Il y a plusieurs réunions prévues. Il a décidé de tout remettre à plat concernant les statuts. Le texte est évolutif, il est loin d'être abouti. Il n'y avait pas encore de propositions concernant un sujet aussi important que celui du Conseil d'administration. Ce sujet sera abordé lors de la réunion du 6 mars 2013.

Il n'a pas abordé tous les sujets, mais peut le faire si cela intéresse certains de ses interlocuteurs. Les formes de coordination territoriale que la loi prévoit sont au nombre de trois. Selon la loi, cette coordination peut être assurée par un dispositif de fusion entre établissements, ce n'est pas le projet présenté ici. Et il y a aussi la possibilité d'un dispositif d'association, qui n'a pas non plus été choisi. Le dispositif de coordination vers lequel se projette Sorbonne Paris Cité est bien celui des communautés d'universités et établissements.

Il termine en revenant sur la fin de l'acronyme : la CCOU, « organisation de l'université unifiée ». C'était l'engagement pris au sein du projet IDEX, largement rédigé par Richard DESCOINGS. Suivant lequel Sorbonne Paris Cité doit se transformer en une université nouvelle et unifiée. Sa réponse institutionnelle est simple : cette nouvelle université unifiée prend la forme d'une communauté d'universités et établissements. La loi votée en juillet 2013 donne un sens institutionnel à cet ensemble. Cette réponse institutionnelle ne suffit pas pour être convaincant sur le fond. On ne peut être convaincant que par les actions menées. Ces actions seront décrites dans le document Projet évoqué. Il attire l'attention de ses interlocuteurs sur une échéance relativement rapide. Il y a une échéance de reporting en 2016, qui démarre en 2015. En 2015 il faudra montrer ce qui a été fait à partir de l'IDEX. Pour passer cette évaluation, il faudra être plus approfondi et convaincant

Renaud DEHOUSSE souligne que cette clarification était utile, notamment sur le plan conceptuel. Il est bon de savoir ce que l'on met derrière les nombreux termes génériques utilisés dans les travaux de nos établissements.

Paul BERNARDET trouve cette présentation très éclairante, car il a l'impression qu'un cap est enfin fixé pour la CCOU ce qui n'était pas le cas auparavant. Il la trouve également rassurante, car l'UNEF avait émis des craintes à l'époque du PRES. Il rappelle à gros traits : le PRES avait été créé sur une mise en concurrence des PRES les uns par rapport aux autres avec des financements par projet. Le fait de gagner le concours de l'IDEX était largement soumis à la perspective de fusions. Il est rassuré par le fait que cette idée de fusion soit abandonnée. La fusion n'est évidemment pas un mal en soi, mais cela faisait courir un risque sur la rationalisation des filières, avec la disparition de certaines filières sur certains territoires. Le fait de maintenir les universités, les filières, les zones de formation sur l'ensemble du territoire couvert par la CCOU est une perspective positive. Le fait que Jean-Yves MERINDOL a commencé sa présentation en parlant de pédagogie, à propos des cursus un peu transversaux et de la pédagogie innovante, est quelque chose à laquelle l'UNEF est sensible. Il remercie Jean-Yves MERINDOL pour ces perspectives tracées. Ceci dit, la CCOU constitue maintenant un échelon nouveau dans l'enseignement supérieur français de façon incontestable. Par conséquent, les enjeux sont assez importants et les marges de manœuvre assez fortes, notamment l'habilitation à délivrer des diplômes propres. Cela interroge et pose la question de la démocratie au sein de la CCOU. Ce sont aussi des enjeux importants pour les étudiants. L'UNEF participe aux différentes instances mises en place pour différents projets, notamment la consultation pour les statuts. L'UNEF y est pleinement investie et continuera à y être vigilante. La présence d'élus étudiants n'est pas une garantie forte pour le moment, mais c'est un enjeu essentiel. En ce qui concerne la question du financement, estce que Jean-Yves MERINDOL pourrait les éclairer sur ce qu'a concrètement vocation à financer le plan quinquennal qui va être conclu avec l'État ? Quels seront les projets propres à la CCOU ? Est-ce simplement un budget de fonctionnement ou est-il question d'une ampleur plus importante en terme de financement et donc de projet ? Il n'a pas très bien compris si les différents projets tracés par Jean-Yves MERINDOL étaient dans une logique bilatérale ou multilatérale entre les établissements ou s'il s'agissait de projets de la CCOU en tant que telle.

Olivier BORRAZ a deux questions. La première porte sur l'enseignement. Il se souvient que le projet IDEX comportait un projet pédagogique extrêmement ambitieux et innovant qui voulait notamment lutter contre l'échec en premier cycle dans les universités. Il voulait savoir ce qu'il en était dans les projets qui se mettent en place actuellement. La seconde question porte sur les pôles et les enjeux sociétaux. Il aimerait savoir comment ont été définis ces pôles et ces enjeux sociétaux et surtout comment ils vont s'articuler. Il lui semble en effet qu'il y a des recoupements potentiels. Il s'interroge plus généralement sur leur articulation avec les programmes interdisciplinaires et les programmes blancs qui se mettent en place actuellement. Comment vont s'agencer des initiatives lancées par le bas avec d'autres initiées par le haut ?

Daniel MUGERIN remercie Jean-Yves MERINDOL. Au nom des enseignants membres du conseil de Sciences Po qui siège à la CCOU, il tient à lui souhaiter la bienvenue. Lors des précédents débats, à la fin 2013, il a pu observer beaucoup de crispations au sein de la CCOU notamment parce que le projet de la fusion était privilégié par ses prédécesseurs. Cela a conduit à une crispation, à de la véhémence dans les échanges et surtout au blocage de la CCOU notamment parce que certains représentants, comprenant ceux issus de Science Po, sont exclus ou s'excluent d'eux-mêmes de cette perspective, puisque Sciences Po n'a pas vocation à fusionner avec d'autres établissements. De quelle façon Jean-Yves MERINDOL entend-il déplacer ce débat stérile, qui retarde tout le monde ? Il y a un calendrier fixé par la loi de juillet 2013, qui risque de ne pas être tenu, compte tenu de ce blocage. Il lui semble qu'il serait particulièrement important, urgent et stratégique d'insister davantage sur les projets et de montrer comment et sur quel rythme le travail formel de rédaction des statuts sera fait.

Jean-Yves MERINDOL a dit clairement lors de sa candidature, dans un texte d'une quinzaine de pages accessible à tous, que l'avantage de son point de vue de la loi de juillet 2013 par rapport au dispositif précédent où il y avait des PRES qualifiés pour certains d'entre eux de préfusionnels ou de non fusionnels, c'est que le législateur dit qu'il existe trois dispositifs. Il est tout à fait possible qu'un dispositif évolue vers un autre, mais ces trois dispositifs peuvent avoir une pérennité. Il s'agit clairement en l'occurrence du dispositif d'une communauté, qui n'implique pas la fusion des établissements. Il ne travaille pas à la fusion, il sait très bien qu'il y a huit établissements au sein de la communauté. Cela ne veut pas dire que les établissements au sein de la communauté ne puissent pas eux réfléchir à leur fusion. Il trouve que la question posée par les universités de savoir si elles fusionnent, si elles fusionnent à quatre, trois ou deux, mérite d'être posée. Il est naturel que les universités se la posent. Si elles avancent dans cette réflexion, il sera à leur côté pour les aider et voir si cela aurait des conséquences pour la communauté elle-même. Mais la communauté est à huit, de façon pérenne. Il assume le côté compliqué du dispositif, avec deux échelles d'établissements publics, avec deux rôles un peu différents, l'établissement communauté et chaque établissement conservant largement ses compétences. Il en profite pour ajouter quelque chose à son propos initial.

La loi dit que les statuts doivent préciser les compétences transférées. La notion de compétence ne va pas de soi dans le milieu universitaire. La loi introduit des notions nouvelles auxquelles les acteurs doivent réfléchir. Il y a une trentaine d'années, la loi a introduit la notion de contrat entre l'État et l'établissement, c'était inattendu que l'État établisse un contrat avec un établissement sous sa tutelle. Cela a eu son intérêt et sa portée. Il a été décidé de ne pas mettre dans les statuts de compétences transférées. Il ne s'agit pas d'une communauté qui actuellement sait transférer des compétences. Il y a des compétences partagées, ce qui est plus compliqué parce qu'une même mission est exercée conjointement par plusieurs établissements. Il ajoute également pour éviter tout malentendu sur les compétences transférées que lui-même en a une vision exigeante. Pour lui, cela signifie qu'un établissement décide de ne plus avoir le droit de faire quelque chose et de le confier à une autre institution. C'est à l'établissement de prendre la décision. Ce n'est pas à quelqu'un d'autre de décider à sa place. C'est un acte explicite, une décision de son conseil d'administration. Même si les statuts de la communauté évoluent, ces statuts ne permettront pas de voler des compétences à des établissements. Ce sera aux établissements de décider le transfert de leurs compétences.

La question des diplômes propres est intéressante, elle frôle celle des compétences. Il ne voit pas l'intérêt que la communauté délivre des diplômes spécifiques en plus des diplômes délivrés par les établissements. Il ne cherche pas non plus à ce que la communauté inscrive directement des étudiants. Il reste une question qu'il ne tranchera pas dans l'immédiat : de quelle façon couple-t-on les diplômes d'établissements et l'existence de la communauté ? C'est une question posée principalement pour les masters diplômes, cela ne vaut pas pour le grade de master de Sciences Po, et les diplômes de doctorat. Il prend l'exemple des diplômes de master. Il y a eu des avancées sous des formes de cohabilitation. Il y a des diplômes communs à Paris III, Paris V, Paris VII. Est-il vraiment utile d'avoir un système de cohabilitation de diplômes, en remontant à chaque fois au ministère ? Ou n'est-il pas plus utile de dire qu'il s'agit d'un diplôme Sorbonne Paris Cité, de dire au ministère que la communauté peut le porter, car il est commun à Paris III, V et VII ? Cela permet d'être plus souple dans les méthodes d'organisation interne. Cela pourrait être un diplôme de Sorbonne Paris Cité mis en œuvre dans les

établissements, avec l'accord des établissements. Cette réflexion ne sera pas tranchée en juin, mais il la signale, car il lui semble que c'est un sujet qui mérite d'être traité pour l'avenir.

Sur le financement, il donne d'abord des ordres de grandeur. Le budget cumulé des établissements regroupés dans Sorbonne Paris Cité dépasse un milliard trois, par an, incluant les salaires. Le budget actuel de Sorbonne Paris Cité est d'à peu près 27 millions d'euros dont une grande partie part directement dans les LabEx, IDEFI, ÉQUIPEX. Le reste est beaucoup plus libre d'affectation, ce qui permet les appels d'offre et les programmes interdisciplinaires. Cet ordre de grandeur ne va pas changer radicalement sauf sur un point, celui du contrat quinquennal. Le ministère a affiché ses ambitions dans la loi de finances pour les trois années qui viennent. Pour les contrats de site et l'ensemble de la vague D, qui regroupe les universités, les communautés de Paris centre et Paris VIII et Paris X, le ministère affiche 88 emplois en 2014, 58 en 2015 et 58 en 2016. Chacun de ces emplois est valorisé par le ministère à 57 000 euros. Il est possible de cumuler au bout des trois ans cette somme supplémentaire. L'enjeu quinquennal est de l'ordre de cette somme. Cela ne va pas affecter le milliard trois, qui pourra le cas échéant être affecté par d'autres décisions de la loi de finances, mais cela relève des relations bilatérales entre État et établissements. C'est une somme non négligeable, peut-être six millions de plus en tout, mais ce n'est pas non plus considérable. Les leviers sont faibles, mais ce sont les seuls, ce seront les seuls moyens nouveaux qui vont vraiment arriver dans le système. Ces emplois ne vont pas affecter pour leur quasi-totalité Sorbonne Paris Cité. Actuellement Sorbonne Paris Cité, c'est 13,7 emplois. Il sera peut-être possible de passer à 15, 18 ou 20. Les autres vont partir dans les établissements. Il faut entamer cet exercice de dire : combien d'emplois sont souhaités, pour quelle chose, où vont-ils aller? La quasi-totalité de ces emplois ira dans les établissements pour des actions collectives. Par exemple, ils vont demander des emplois pour que SAPIENS tourne efficacement. En l'occurrence, comme SAPIENS est installé en terme de gestion dans Sorbonne Nouvelle, les emplois iront à Sorbonne Nouvelle pour l'activité collective de SAPIENS.

Dans le Conseil d'administration de la communauté, il y aura des élus étudiants, il y aura des élus ATOS, il y aura des élus enseignants chercheurs. Il y aura beaucoup plus d'élus qu'actuellement dans le conseil d'administration du PRES, et sans doute une majorité d'élus dans le conseil d'administration de Sorbonne Paris Cité, avec un scrutin indirect. Il rajoute un mot à propos des étudiants. Sorbonne Paris Cité regroupe 100 000 ou 120 000 étudiants, c'est remarquable. Il peut tenir un discours positif à ce sujet, mais il est aussi inquiet. Il a présidé des établissements grands et petits dans lesquels il avait un contact avec les étudiants. Il n'a pas ces contacts dans Sorbonne Paris Cité et c'est un sujet de préoccupation pour lui. Il demande aux organisations représentatives des étudiants de saisir la perche, il est demandeur de discussions avec elles. Il a besoin de voir de quelle façon dans les instances à venir de Sorbonne Paris Cité ces organisations étudiantes seront perçues. Une université qui n'est pas capable de comprendre ce que veulent ses étudiants aura rapidement des problèmes.

Il y a enfin des sujets qui relèvent d'une démarche top down et d'autres plutôt bottom up. Les thèmes de recherches à mettre en avant relève du bottom up. Les états-majors de Sorbonne Paris Cité ou des établissements ne sont pas là pour dire aux chercheurs ce à quoi ils doivent réfléchir. Ils peuvent et doivent faire une politique de recherches, mais pas de cette façon-là. Il y a des sujets plus structurants comme l'achat de matériel ou la création de plateformes qui méritent discussion. Sur la formation, il pense que les enjeux sont largement top down. Les modifications de formation ne se font pas spontanément par une démarche bottom up pour une raison qui est peut-être moins forte à Sciences Po qu'ailleurs, c'est qu'il y a rarement une équipe de formation, un collectif qui réfléchit à ce que doit être la formation. Si on veut éviter que la formation ne soit la continuation de ce qui se fait depuis 10 ou 20 ans, il faut introduire des démarches volontaristes de type top down. Il prend très au sérieux la discussion sur la carte des formations, même si elle est difficile et provoque des réticences. Il pense que c'est important de savoir fermer une formation, de savoir les restructurer, de savoir dire qu'une formation peut avoir été dans un établissement et ne plus y être. Si on ne fait pas cela, cela aboutit à une sédimentation où les formations s'ajoutent partout les unes aux autres et où on est incapable de faire des choses de qualité. Il ne connaît pas encore suffisamment Sorbonne Paris Cité pour en dire grandchose. C'est une démarche pilotée par les responsables de formation dans chaque établissement, Françoise MELONIO en fait partie. Cela permet de dire un mot sur la coordination. Quand la Communauté dit qu'elle coordonne l'offre de formation, ce n'est pas pour simplement constater ce qu'est cette offre. C'est une coordination active. Une bonne coordination fait que l'offre spontanément présentée par les établissements n'est pas celle qu'ils retiennent à la fin du processus. Cela permet de modifier l'offre de formation des établissements, non par des méthodes autoritaires, mais par des méthodes de dialogue validées par les différentes instances. Dans ce dispositif, la lutte contre l'échec en premier cycle, même si Jean-Yves MERINDOL n'aime pas trop l'expression, mais la question du premier cycle en général, est une question très importante. Il y a des propositions dans ce domaine-là, même s'il ne va pas les développer, aussi bien en premier cycle classique que pour les premiers cycles médicaux, où une expérimentation est en cours. Vu l'importance du secteur santé dans Sorbonne Paris Cité, la réussite ou non de ce qui est fait dans les études de médecine est un enjeu important. Si cela réussit, il sera possible de faire bouger les études de médecine partout en France.

Olivier BORRAZ a raison, il n'a pas été clair sur l'articulation entre les pôles et les enjeux sociétaux. La réponse la plus simple est qu'il n'y a pas d'articulation. Le pôle est l'endroit où sont réfléchies les formations et la recherche, mais il n'est pas demandé que la réflexion au sein des pôles passe nécessairement par les enjeux sociétaux. Les gens du pôle Santé et biologie n'ont pas à obligatoirement faire des choses en lien avec la santé publique. On ne se place pas dans la forme de raisonnement d'Horizon 2020 qui dit que les grands enjeux de recherche doivent s'insérer dans les enjeux sociétaux. La liste des enjeux sociétaux donnée n'est pas une façon de concevoir la recherche au sein de Sorbonne Paris Cité. Le raisonnement tenu est qu'il est souhaitable que Sorbonne Paris Cité prenne le risque d'aborder ces enjeux sociétaux, sur la base de ses compétences. Ce n'est une obligation individuelle. Les pôles devront être capables de dire ce qu'ils peuvent apporter aux enjeux sociétaux, mais ce ne sera pas la totalité de leur activité. Inversement, les enjeux sociétaux doivent s'appuyer sur des capacités d'expertise.

Même si Jean-Yves MERINDOL n'a pas de réponse établie, cela l'amène à un sujet de préoccupation pour le pilotage de l'IDEX. Ils ont besoin, et il pense qu'ils ne sont pas très armés pour l'instant, ce qui est un motif d'inquiétude, de bien piloter les différents dispositifs d'appel d'offres au sein de l'IDEX. Des programmes ont été lancés en 2013, ils seront reconduits avec de petites modifications en 2015, mais il ne faut pas se dire chaque année que l'on va faire la même chose que l'année précédente. Il faut une vision à moyen ou long terme sur les programmes mis en avant pour utiliser l'argent de l'IDEX. Il y a une instance actuellement, le COOP, le Comité opérationnel. Il faut que ce Comité opérationnel soit vraiment porteur de cette vision à moyen terme de modification des projets IDEX. Il ne s'agit pas de modifications pour s'écarter de ce qui avait été proposé, mais au contraire pour répondre vraiment, le cas échéant en modifiant légèrement la trajectoire et rester fidèle à l'état d'esprit du dispositif IDEX. De son point de vue, ils n'ont pas encore tous les instruments de pilotage aussi solides qu'ils devraient avoir. Cela l'inquiète, car il pense au reporting IDEX de 2015, c'est un point à vraiment améliorer.

Un mot enfin, car Sciences Po est un endroit où on réfléchit beaucoup à ce que veut dire le mot de démocratie, il plaide pour l'idée que la démocratie ne se mesure pas seulement in fine au pourcentage d'élus dans des conseils. C'est un élément, mais la vie démocratique est infiniment plus complexe et subtile et il faut que cette subtilité irrigue leurs réflexions. De ce point de vue, il y aura, il l'a déjà dit, une majorité d'élus au conseil d'administration, mais il se dit qu'avoir une minorité d'élus au sein de Sorbonne Paris Cité aurait été un moyen de respecter la démocratie de chaque établissement, puisque la légitimité démocratique aurait été dans chaque établissement et moins au sein de Sorbonne Paris Cité. Ce n'est pas le choix qui est proposé, en mettant plus d'élus dans Sorbonne Paris Cité, cela fait de Sorbonne Paris Cité quelque chose de plus intrusif dans la vie des établissements. Cela fait partie des subtilités de la démocratie sur lesquelles il attire l'attention. Il en tire aussi une conclusion modeste. Il y a des raisonnements qu'il a du mal à comprendre, même s'il ne les a pas entendus dans cette enceinte. Les mêmes disent qu'il est indispensable que Sorbonne Paris Cité soit confédérale, qu'il y ait une majorité d'élus, élus au scrutin direct, mais ces deux contraintes sont contradictoires. Cela créerait Sorbonne Paris Cité comme un dispositif concurrent des établissements, ce qu'il ne veut pas. Il tient à ce que Sorbonne Paris Cité soit ramenée vers les établissements et qu'il n'y ait pas de concurrence. Mais cela a des conséquences qu'il faut bien maîtriser sur l'ensemble des instances.

Étienne WASMER prend la parole. Dans le milieu de la recherche, il y a une notion importante qui est celle de la renommée : renommée scientifique, renommée des marques, qui repose beaucoup sur la visibilité. Il faut que les interlocuteurs étrangers comprennent de quoi on parle. C'est un des pièges de ces institutions supra universitaires. Il y a aussi la question de la pérennité des marques. Il a toujours eu la crainte que le nom de Sorbonne Paris Cité change au gré des adhésions ou des retraits. Dans le contexte concurrentiel au niveau international, pour les diplômes par rapport aux employeurs, mais aussi des prix, publications et revues scientifiques, tout cela demande beaucoup de persistance. Il veut simplement attirer l'attention du conseil sur l'importance qu'il y a à garder les marques existantes. Il faut y être soucieux. Et cela influera sur les décisions à prendre sur la délivrance des diplômes, sur les

Louis SCHWEITZER remercie pour la clarté de l'exposé qui met en lumière autant la complexité du système que ses potentialités. Ce système ressemble au fond un peu au système européen. Dans ce système européen, certains groupes ont des coopérations renforcées, comme la zone euro. Un tel système est-il envisagé dans le cadre de Sorbonne Paris Cité et, si oui, comment cela se traduirait-il dans la gouvernance de l'ensemble ?

signatures dans les chartes scientifiques.

Jean-Yves MERINDOL répond d'abord sur le premier point. L'objectif est effectivement, là où c'est justifié, comme à Sciences Po et dans d'autres établissements, mais pas tous, de faire vivre les deux marques. La pérennité est en effet indispensable. Cela à son sens pose davantage problème pour les universités qui vont sans doute devoir s'interroger pour certaines d'entre elles sur leur nom, mais c'est un sujet très délicat.

Jean-Yves MERINDOL n'a pas osé prendre la comparaison européenne même s'il l'avait devinée. Dans la façon dont les établissements participent à Sorbonne Paris Cité, il doit y avoir certains points d'homogénéité. Il en profite pour revenir sur un point à propos du conseil d'administration. Actuellement, il y a huit établissements membres. Son souhait est d'en ajouter cinq. Les discussions vont bientôt commencer. Ce seront des organismes de recherches : CNRS, INSERM, IRD, INED et INRIA. Mais ces cinq membres-là qui feront, comme tous les membres, partie du conseil des membres n'auront pas dans diverses instances le même poids que les établissements d'enseignement supérieur, car leur présence est de nature différente. La proposition est que les huit établissements d'enseignement soient représentés au conseil d'administration, mais que ces cinq-là ne soient représentés que par trois d'entre eux, les plus importants, CNRS, INSERM et un troisième. Il y a des dispositifs tournants de ce type-là. Il faudra certainement préciser qu'au sein du conseil des membres, il y a des collèges différents. Le collège d'enseignement supérieur pourra se voir confier des responsabilités un peu plus fortes. La communauté associe les organismes de recherches, c'est important, pour qu'ils soient associés à des stratégies, mais pas associés d'une façon identique à celle des établissements d'enseignement supérieur. Leurs missions sont différentes et leur vocation nationale les porte à être dans plusieurs communautés.

Entre établissements d'enseignement supérieur, le type d'implication peut être également différent. Il l'est déjà d'une certaine façon. Le diplôme de Sciences Po n'est pas partagé avec les autres établissements et il ne le sera pas, même si des étudiants peuvent être étudiants à Sciences Po et ailleurs. Pour des diplômes de master entre les autres établissements, il peut y avoir des systèmes de partage. Jean-Yves MERINDOL n'en fait pas des cercles institutionnels différents. Mais il pense qu'il n'y a pas d'obligation à ce que tous les établissements participent systématiquement à tous les projets. Il peut y avoir une participation variable à des projets différents. Par exemple, une base de données collective est en train d'être mise en place sur les questions de doctorat qui s'appelle AMETHIS et Sciences Po a répondu qu'elle n'y participerait sans doute pas. Dont acte. Bien sûr, si un établissement un jour ne participait à aucun projet, cela poserait question. Il ne cherche pas à tout prix à ce que chaque établissement participe de façon obsessionnelle à tous les projets collectifs. Ce sera à géométrie variable. Pour autant, dans les statuts, à part l'exemple donné entre établissements d'enseignement supérieur et établissements de recherche, il ne voit pas l'intérêt d'établir de distinction.

Renaud DEHOUSSE a une dernière question qui est sans doute sensible pour plusieurs collègues. Jean-Yves MERINDOL a évoqué les enjeux sociétaux. En réponse à Olivier BORRAZ, il a dit qu'ils n'avaient pas nécessairement vocation à structurer les activités des pôles. Mais la question est alors de

quelle façon ces enjeux sociétaux seront traduits dans l'activité des différentes composantes de la Comue ? Est-ce que ce sont simplement des orientations générales ? Il imagine que non. Des dispositifs seront prévus pour leur donner corps. Où en est la réflexion ?

Jean-Yves MERINDOL reconnaît que la réflexion n'est pas très avancée. À titre personnel, il pense qu'il faut parvenir à une visibilité de Sorbonne Paris Cité sur ces enjeux sociétaux. Cela peut prendre des formes variées : organiser de grandes conférences, avoir un groupe de réflexion pérenne sur un sujet. Ce n'est pas un travail à destination de la communauté ou pour influencer ses membres. Il s'agit de produire des choses visibles à l'extérieur. Qu'est-ce que la communauté a à proposer ? Sciences Po a plus l'habitude de cela que d'autres établissements.

Renaud DEHOUSSE entend bien que la réponse sera là aussi à « la carte ».

Pour Jean-Yves MERINDOL, la réponse ne sera pas en effet identique pour chaque enjeu sociétal.

Renaud DEHOUSSE met fin à la discussion en soulignant que le conseil aura la possibilité de revenir à plusieurs reprises sur l'avancement du projet de la Comue et d'accueillir à nouveau Jean-Yves MERINDOL.

VI. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20 JANVIER 2014

S'il n'y a pas débat, Renaud DEHOUSSE invite chacun à faire part de ses commentaires et modifications à Delphine GROUES de façon à les reporter.

Etienne WASMER a une proposition. Dans d'autres conseils d'administration, il y a une transcription littérale des propos ce qui la rend plus juste et chacun a la possibilité de relire ses propres propos avant qu'ils ne soient rendus publics, ce qui n'est pas le cas dans cette instance. Il a effectivement quelques suggestions à faire sur ses propres propos.

Renaud DEHOUSSE enregistre la suggestion et verra ce qu'il est possible de faire, notamment sur le plan technique. Il reviendra devant le conseil avec des indications. Mais dans l'immédiat il encourage chacun à faire part de ses modifications éventuelles par procédure écrite afin d'accélérer les travaux.

VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Daniel MUGERIN communique une demande émanant de Robert SKIPPON qui est élu en langues et membre de la commission paritaire qui fait état de discussion en cours et souhaite une discussion, un suivi et des décisions relativement au décret n° 87.889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des vacataires dans l'enseignement supérieur. Il lui a fait part de l'existence d'une pétition et d'une mobilisation naissante au sein de certaines catégories d'enseignants et d'une réunion tenue dans le bureau de Renaud DEHOUSSE le 20 février 2014 pour en connaître la teneur, le produit et les pistes envisagées par la direction pour répondre aux demandes soulevées par ces enseignants. Serait-il envisageable d'intégrer cette réflexion aux travaux du groupe de travail permanent ?

Renaud DEHOUSSE informe les membres du conseil que la question a été soulevée par les enseignants de langue. Il a eu connaissance, il y a quelques semaines, d'une pétition qui circulait de la part de certains enseignants de langue. Il a souhaité rencontrer le collectif constitué pour cette occasion. Ils lui ont présenté leurs griefs et leurs demandes. Il ne veut pas organiser un débat en fin de réunion sur un point technique qui n'est pas nécessairement à la connaissance de chacun des membres du conseil, mais il est bon de continuer à s'y intéresser. Il pense que la bonne façon de le faire serait de donner suite à la suggestion de Daniel MUGERIN, c'est-à-dire qu'une session du groupe de travail du conseil de direction sur le statut des enseignants soit consacrée à cette question-là avant, si nécessaire, de revenir

devant le conseil en formation plénière avec une information préalable des membres du conseil pour que chacun puisse saisir l'enjeux.

Il semble en effet important à Paul BERNARDET d'y revenir ultérieurement. Au-delà de la question des enseignements de langue, c'est la question de rémunération et des contrats de ces enseignants. Ce sujet sera évoqué le soir même en commission paritaire. Il pense que s'il n'y a pas de retour de la direction, il demandera à ce que le sujet soit abordé lors du prochain conseil de direction.

Renaud DEHOUSSE estime qu'il est nécessaire de procéder à une instruction préalable avant d'amener le sujet devant le conseil.

Manon VIROT prend la parole. Comme l'UNEF le dit depuis longtemps, la création d'écoles, des masters et des campus délocalisés a donné beaucoup d'autonomie et de liberté d'action à ces programmes, alors qu'aucun transfert de compétences n'a été voté en conseil. Certaines dérives sont constatées comme l'a rappelé précédemment Solène DELUSSEAU-JELODIN: la maquette pédagogique du master communication change très souvent, avec la suppression d'options. C'est également le cas sur le campus de Poitiers où les maquettes pédagogiques changent d'un semestre à l'autre. C'est un manque de visibilité pour les étudiants, mais également pour les enseignants, personne ne sait exactement ce qui sera étudié. Cela porte évidemment atteinte à la démocratie étudiante. De plus, dans le programme Europe Afrique le directeur a annoncé peu avant les vacances qu'il aimerait que les candidats passent des certifications en français et en anglais afin de pouvoir entrer dans ce programme. Ces certifications seront-elles payantes et externes comme TOEFL ou les tests de Cambridge ? Pourquoi un niveau d'anglais devrait-il être exigé au programme Europe Afrique qui est majoritairement francophone? Ils demandent des explications. De plus, le nombre de crédits à valider change selon les campus. Dans l'article 36 du règlement de scolarité, il est écrit que les élèves doivent s'inscrire pour 30 crédits ECTS par semestre au moins, 35 crédit au plus, soit 60 à 70 crédits ECTS par année. Sur le campus de Reims dont elle est originaire, il faut valider au minimum 45 crédits par semestre et cela peut monter à 53. Ils aimeraient que cela soit unifié dans tous les campus et les programmes de l'école. De même, les campus délocalisés et les écoles de master ne respectent pas le système des conseils et la démocratie. Si les dérogations à un droit commun sont légitimes, elles doivent être votées par un conseil officiellement. Tout changement de maquette, de nombre de crédits nécessaire doit être voté en conseil de direction.

Françoise MELONIO peut répondre sur certains points, notamment sur le programme Europe Afrique. Pour l'ensemble des programmes internationaux, on ne demande d'attestation de niveau de langue que quand il ne s'agit pas de la langue habituelle du candidat ou quand il n'a pas suivi sa scolarité dans la langue concernée. On ne demande pas de certificat de français pour quelqu'un qui a été scolarisé en France ou en français. Pour l'ensemble des campus, il y a une vérification du niveau de langue quand il s'agit d'une langue d'enseignement du campus qui n'est ni la langue maternelle ni la langue d'étude du candidat. C'est le cas par exemple à Poitiers pour l'espagnol ou le portugais ou pour l'anglais au Havre et à Reims. Le programme Europe Afrique a pour caractéristique d'être un programme bilingue, même si le français est plus présent au premier semestre. Il y a dans ce programme un dispositif de suivi qui permet de rattraper soit l'anglais soit le français. Lorsqu'il n'y a pas possibilité de fournir un certificat lors de la candidature pour des raisons diverses (ce qui s'est produit à diverses reprises pour le programme Europe/Afrique) , la commission d'entretien procède elle-même à la vérification. La pratique est la même pour tous les programmes.

Paul BERNARDET précise que le problème est qu'à aucun moment, il n'est spécifié dans le règlement des admissions que le niveau de langue sera vérifié d'une quelconque manière dans l'entrée du campus délocalisé. Il est d'autant plus étonné de cette réponse qu'à aucun moment la sélection des candidats n'est régulée en fonction de l'origine de l'étudiant. Il ne comprend pas le fond, car ce n'est pas autorisé par le règlement. Ni sur la manière de procéder, ce n'est pas dans les schémas habituels.

Françoise MELONIO dit que, sur le site des admissions, il est indiqué un niveau minimal qui permet de suivre la scolarité pour l'entrée dans les différents programmes qui ne sont pas des programmes en français.

Pour Paul BERNARDET, ce qui est réglementaire est ce qui est voté en conseil, pas ce qui est indiqué sur le site.

Françoise MELONIO répond que quand quelqu'un est candidat à un programme en espagnol, on indique quel est le niveau requis pour suivre le cours en espagnol. Cela n'empêche pas d'être admis à Sciences Po, mais en cas de niveau insuffisant, l'étudiant n'est pas admis dans ce programme-là.

Paul BERNARDET demande alors à ce que cela soit voté par les conseils.

Françoise MELONIO n'y voit pas d'objection, même si selon elle ce n'est pas très utile.

Paul BERNARDET explique que le problème est réglementaire. Sinon, on peut changer les frais d'inscription, créer de nouveaux masters simplement en l'indiquant sur le site. Le problème est que les décisions liées à l'admission doivent être votées par le conseil de direction.

Françoise MELONIO précise que l'admission à Sciences Po est distincte de l'admission sur un campus particulier. L'admission à Sciences Po est une admission globale. Mais la possibilité d'aller sur un campus en langue étrangère est réglée par la compétence pour suivre le programme.

Paul BERNARDET estime que c'est un argument qui essaie de distinguer deux choses qui ne sont pas vraiment distinctes. Dans le règlement d'admission, il est spécifié que plusieurs choix peuvent être demandés à l'étudiant. La question du campus et du programme est incluse dans le règlement d'admission. Et si on se tient à une dimension extrêmement restrictive de ce règlement d'admission, il trouve cela dommage.

Renaud DEHOUSSE entend que le sujet est important, mais qu'il n'est pas bon d'avoir ce genre de discussion en fin de séance, sans que les membres du conseil aient été au préalable informés.

Selon Frédéric MION, la discussion met en évidence le fait qu'il y a dans le règlement des admissions un certain nombre de points qui méritent d'être discutés et précisés devant ce conseil. Il propose que ce travail soit fait lors d'une prochaine séance.

Daniel MUGERIN demande si le conseil votera bien sur les statuts le 31 mars. Et si, avant cette date, il est possible aux membres du conseil de suggérer certaines modifications sans remettre en cause l'économie et la rédaction proposée par la direction. La répartition du nombre d'élus issus du collège n° 3 serait diminuée selon l'actuelle proposition. Cela ne le satisfait pas. Il aimerait également savoir s'il y aura prochainement un travail sur le règlement intérieur des conseils.

Renaud DEHOUSSE répond que le conseil aura l'occasion de revenir sur la question des statuts dans son ensemble, normalement lors du prochain conseil de direction. Mais il était partisan dès le début de laisser à chacun des conseils la possibilité de s'exprimer sur l'ensemble des points abordés. À l'heure actuelle, le texte est toujours en cours de réécriture. Il souhaite assez rapidement disposer d'une version procédant à la synthèse des changements qui auront été pris en compte à la suite des débats intervenus au sein des conseils. Chacun pourra bien sûr intervenir dans la discussion finale. Mais il vaut mieux le faire quand tout le monde sera en possession de la version révisée. La question du règlement intérieur est pertinent, il est nécessaire de préciser la façon dont fonctionne ce conseil. Mais cela ne pourra être fait qu'une fois que le décret relatif à l'IEP de Paris aura été adopté et que le conseil de direction aura voté ces statuts. Mais il est d'accord avec Daniel MUGERIN sur ce sujet.

Catherine BLANC a une question sur le rapport final de l'AERES. Est-il possible d'avoir un retour ?

Frédéric MION répond que Sciences Po ne l'a pas encore reçu. Ils ont reçu un rapport provisoire sur lequel ils doivent faire parvenir leurs observations dans la semaine. Le rapport définitif suivra dans un délai assez rapide.

Renaud DEHOUSSE précise que ce rapport sera public.

Raphaël OLLIVIER-MREJEN veut revenir rapidement sur le concours d'entrée à Sciences Po. La veille et l'avant-veille a eu lieu pour la deuxième année la nouvelle version du concours d'entrée à Sciences Po, entérinée par la réforme de 2011 et votée dans les conseils en 2012 et qui intégrait un certain nombre de revendications portées par l'UNEF dans l'optique de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en général et à Sciences Po en particulier. L'UNEF avait limité pour réduire au maximum les biais sociaux du concours d'entrée à Sciences Po. Avait été actée la suppression de l'épreuve de culture générale, la division par deux de l'épreuve de langue qui est socialement la plus discriminante. À quoi il faut ajouter la non-mise en place de l'oral de langue étrangère. Si ces avancées ne sont pas anodines, elles ne sauraient être suffisantes dans la mesure où un candidat issu des CSP- a deux fois moins de chances de réussir qu'un candidat issu des CSP+. Ce sont les chiffres présentés par le sociologue Vincent TIBERJ en 2011 dans un rapport qui pointait de fortes inégalités à l'entrée à Sciences Po. Ils avaient demandé à l'automne dernier la mise en place d'une nouvelle enquête sociologique pour étudier la démocratisation de l'accès à Sciences Po. Il n'y a pas eu de suite. Il se permet de demander si la démocratisation de l'accès à Sciences Po, si elle s'est bien renforcée, reste un des objectifs de la direction.

Frédéric MION répond que c'est un axe fondamental de cette institution que de continuer à s'ouvrir à toutes les diversités, notamment celles de la société française. La démocratisation de Sciences Po reste un objectif fondamental, et c'est à l'aune de cet objectif notamment qu'il faudra examiner les procédures d'admission, ce qui sera fait en temps opportun.

Colin DEBROISE informe que l'UNEF aimerait que la direction fournisse lors du prochain conseil de direction sa feuille de route dans les mois à venir. Il serait positif d'avoir une vision globale de l'orientation prise par l'établissement dans les prochains mois et prochaines années.

Frédéric MION a naturellement l'intention de présenter les orientations stratégiques en cours d'élaboration. Cela se fera non pas au prochain conseil de direction, mais à un conseil de direction ultérieur.

Renaud DEHOUSSE clôt la séance.

La séance est levée à 10h57.